



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Catherine PINET-TALLON, Dominique BRIAT à Dominique ADENOT, Marianne MAXIMI à Diego LANDIVAR

Excusé(e)s : Alparslan COSKUN

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Fatima CHENNOUF-TERRASSE arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la présentation commune aux questions 3 à 7 et le vote de la question n°3.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Julien BONY).

Anna AUBOIS quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Lucas PEYRE.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.

Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°10 et donne pouvoir à Cécile AUDET.

Rapport N° 9
SIGNATURE DU CONTRAT DE SECURITE INTEGREE (CSI) ENTRE LA VILLE
DE CLERMONT-FERRAND ET L'ETAT

Rapporteur : Monsieur Jérôme GODARD

La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée depuis 2015 dans l'augmentation des moyens dédiés à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique. Elle est aujourd'hui connue et reconnue comme une collectivité dynamique en matière de partenariat avec les acteurs de la sécurité et de la prévention.

Métropole au cœur de la France, Clermont-Ferrand ne fait pas exception à l'augmentation des incivilités et des faits de délinquance dans les transports, sur les espaces publics comme sur ceux du privé, dans les quartiers comme dans le centre ancien. Si les faits ne sont pas les mêmes partout, au quotidien, les incivilités comme les événements les plus graves sont de véritables troubles à la tranquillité publique et au vivre ensemble.

Les attentes des habitants et des usagers, en la matière, sont grandissantes. Face à ce constat et en affichant nos ambitions de réussites métropolitaines et du vivre ensemble, il est nécessaire d'approfondir les partenariats et d'agir avec de nouvelles actions concertées.

Au travers de ces constats partagés, la ville de Clermont-Ferrand et l'État ont souhaité s'engager dans un Contrat de Sécurité Intégré (CSI), partenariat doté d'objectifs, de moyens et d'outils nouveaux ou renforcés.

D'une durée de 5 ans, il permet à la Ville de Clermont-Ferrand et à l'État de prendre des engagements mutuels autour de 6 piliers que sont : La sécurité intérieure, La justice, La prévention de la délinquance, Les mineurs et l'éducation, La lutte contre la radicalisation et le séparatisme et Les transports.

L'objectif pour la Ville, au travers de ces 6 piliers, est de poursuivre la mise en synergie des acteurs de la prévention de la délinquance et d'amplifier les réponses éducatives, la prise en considération des problématiques de santé liées aux addictions comme l'alcool, les actions de médiation et d'accompagnement des victimes tout comme d'améliorer les relations polices/population.

En matière de sécurité et de tranquillité publique, la Ville s'engage, en outre, aux côtés de l'État et dans le respect des compétences de chacun, à la création d'une Brigade de soirée qui aura parmi ses missions prioritaires la lutte contre le harcèlement de rue dont sont victimes les jeunes femmes, à l'écriture d'une nouvelle stratégie concertée et partagée du déploiement de la vidéoprotection ou encore à la création d'une brigade PM pour lutter contre la délinquance environnementale et les incivilités polluant notre cadre de vie et, sur décision du Maire, à l'armement des policiers municipaux en pistolet à impulsion électrique (PIE).

Pour sa part, l'État s'engage à renforcer le lien police/population tout comme à améliorer la réponse apportée aux citoyens, à renforcer les moyens dédiés aux forces de sécurité de l'État, tout

comme à maintenir les actions telles que les GLTD à l'initiative de la Justice. Il se fixe aussi l'objectif d'agir de manière renforcée sur le décrochage scolaire comme d'accompagner un déploiement stratégique des caméras.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire, en accord avec votre commission, à signer le Contrat de Sécurité Intégrée ci-joint.

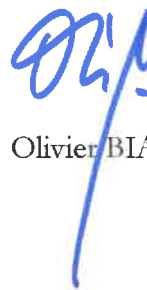
DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à la majorité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 JUIL. 2021

Le Maire,



Olivier BIANCHI



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contrat de sécurité intégrée entre l'État et la Ville de Clermont-Ferrand 2021- 2026

PRÉAMBULE

Historique des relations partenariales

En matière de sécurité, la coopération entre l'État et la Ville de Clermont-Ferrand participe efficacement depuis plusieurs années à la tranquillité des citoyens. Les échanges réguliers entre le Maire, le Préfet et le Procureur de la République, la coordination efficace des services de Police nationale et municipale, l'implication de tous les partenaires et acteurs de la prévention et de la sécurité, font du territoire clermontois l'un des plus dynamiques dans les relations partenariales en matière de tranquillité.

La Ville de Clermont-Ferrand ambitionne de devenir la métropole phare du centre de la France.

Elle est dotée d'un environnement naturel exceptionnel et d'une vitalité économique propice à l'innovation et à la recherche. Avec plus de 35 000 étudiants, c'est une ville jeune, au cœur de la France, une métropole accueillante et rassurante.

La dynamique de coopération entre les partenaires de la sécurité doit donc être amplifiée et élargie pour réussir l'objectif d'écrire et d'animer une véritable Stratégie Métropolitaine de Sécurité et de Prévention de la Délinquance dans un avenir proche.

Contexte de la délinquance

Comme toutes les villes à stature métropolitaine, Clermont-Ferrand fait face sur son territoire à une augmentation des incivilités et des faits de délinquance (transports, espaces publics et privés...). Au quotidien les incivilités sont de véritables troubles à la tranquillité publique et la violence délinquantielle, essentiellement sur fond de trafics, implique une population de plus en plus jeune.

Afin d'appréhender les dynamiques de la délinquance sur le territoire de la ville, il convient d'analyser les éléments statistiques à l'échelle du bassin de vie sur le moyen terme (2016-2021). De ce travail, trois enseignements peuvent être retenus des éléments transmis par la police nationale tout en considérant la période inédite de crise sanitaire que nous traversons :

- il existe un noyau dur de délinquance quotidienne, en progression régulière à l'exception des périodes de confinement mais sans être endémique. La réponse à ce type de faits doit être au cœur du partenariat État-Ville, eu égard à la complémentarité des pouvoirs de police ;
- on constate toutefois une recrudescence de certains types de faits (dégradations, destructions, outrages) liés à un recours accru, et de plus en plus précoce, à la violence, souvent alimentée par les réseaux structurés, notamment de trafic de stupéfiants ;
- on observe, enfin, un nombre élevé de violences sexuelles et intra-familiales.

Quelques données statistiques pour le Puy-de-Dôme et le territoire de Clermont-Ferrand

- **Atteintes aux biens** : Près de 20 000 faits constatés en 2017 ; 18 054 en 2018 dont 6 638 faits pour le seul territoire clermontois, 17 965 en 2019 dont 6 521 pour la commune.
- **Cambriolages** : 5 108 faits constatés en 2017, en forte hausse par rapport à 2016 du fait de raids de délinquants provenant des pays de l'Est, 3 788 en 2019 (1051 faits sur le territoire communal), un peu moins de 3 000 en 2020 du fait de la crise sanitaire.
- **Vols avec violence** : 519 infractions en 2017, 422 en 2019 dont 266 sur Clermont-Ferrand contre 256 en 2018.
- **Dégradations et destructions** : 2 981 faits enregistrés en 2019 dont 1180 faits constatés pour Clermont-Ferrand, contre 1096 sur l'année 2018, 2 711 dégradations et destructions en 2020 sur l'ensemble du département.
- **Atteintes volontaires à l'intégrité physique** : 4 027 faits constatés en 2020, stable par rapport à 2019 malgré les restrictions liées à la crise sanitaire. En 2019, on comptait 1532 atteintes volontaires à l'intégrité physique sur la commune.
- **Violences sexuelles** : 459 faits constatés en 2019 (dont 126 sur le territoire clermontois en 2019 contre 101 en 2018 soit une augmentation de 24,75 %). En 2015, sur l'ensemble du département 233 faits avaient été enregistrés. Les chiffres sont en augmentation constante depuis 2015.

Le trafic de stupéfiants

Notons par ailleurs qu'en termes de trafic de stupéfiants, l'Auvergne dispose d'un axe routier très emprunté par les réseaux de dealers traversant la région, et privilégiée par les trafiquants originaires des quartiers sensibles clermontois opérant entre l'Europe du Nord et l'Espagne ou le Maroc pour alimenter le marché local en cannabis. Les réseaux albanais (héroïne) et la filière guyanaise (cocaïne) complètent le maillage du trafic de stupéfiants dans le département et la métropole clermontoise.

Le département est également un lieu de revente. Des saisies de cocaïne sont régulièrement effectuées à Clermont-Ferrand, auprès d'individus guyanais surtout (2 181g saisis en 2019 par exemple).

Les quartiers nord clermontois sont depuis les années 2010 le théâtre de violents affrontements entre dealers qui se disputent le monopole de la vente de stupéfiants.

La sécurité et la délinquance routière

La mortalité routière décroît lentement depuis 2016, après un pic de 43 décès en 2015. En 2019 cependant, une recrudescence d'accidents graves a entraîné 45 décès dans le département, en raison d'un relâchement des comportements au volant et en marge des tensions sociales liées aux « gilets jaunes » (plus de 2/3 des radars ont été mis hors de fonctionnement).

En 2020, 2 082 permis de conduire ont été retirés, principalement à cause de la vitesse (1038), mais aussi de la prise d'alcool (473) ou de stupéfiants (563). Ces éléments tirés des statistiques de la délinquance sont confirmés par les partenaires participant à la politique de prévention et de sécurité mise en place, de façon partenariale, au sein du CISPD, de l'OVU... Selon eux, les grandes évolutions marquant le territoire clermontois sont :

- L'amplification d'incivilités en hyper-centre ville (nuisances sonores, alcoolisation massive,...) couplée à une augmentation des mauvais usages de l'espace public (public en errance, en rupture sociale et/ou de soins, trafics...),
- Des incivilités qui génèrent un sentiment d'insécurité croissant pour tous les publics. Il est notamment plus fortement marqué pour les jeunes femmes qui peuvent être, trop souvent, aussi les victimes de harcèlement de rue et de comportement sexiste,
- Des trafics qui génèrent des faits avec armes dans les quartiers,
- La multiplication de rodéos, barbecues sauvages,...
- La persistance de dépôts sauvages dans les sites naturels, les zones économiques et les squats et occupations illicites du domaine public comme du privé.

Plusieurs sujets spécifiques communs au département à la Métropole Clermont-Auvergne et à la Ville de Clermont-Ferrand ont donc émergé :

- La lutte contre les violences intrafamiliales : les professionnels constatent des difficultés à repérer les victimes sur le terrain ; l'accueil desdites victimes pose également problème.
- L'occupation des espaces publics : c'est un élément fort à l'origine du sentiment d'insécurité de la population. Ce phénomène se vérifie surtout dans les quartiers relevant de la politique de la ville et/ou touchés par le trafic de stupéfiants. L'occupation d'espaces publics a pour conséquences notables la constatation de nuisances sonores, mais aussi la dégradation des biens publics et la multiplication des incivilités.
- La sécurité des transports en commun et la circulation sur la voie publique : les atteintes au personnel et véhicules sont régulièrement relevées par les opérateurs. La circulation de deux-roues ne respectant pas le code de la route est aussi à signaler.
- Les cambriolages : même si le phénomène est en nette diminution depuis le début de la crise sanitaire, il a fortement impacté les quartiers résidentiels et les commerces de proximité.

D'autres phénomènes de portée nationale sont aussi à constater :

- le harcèlement scolaire, y compris numérique via les réseaux sociaux ;
- l'émergence de dérives communautaristes dans certains quartiers ;
- les stupéfiants et les nuisances autour d'établissements scolaires ;
- l'installation anarchique de gens du voyage sur des terrains non dédiés.

Forts de ces constats partagés et en ayant l'objectif de mettre un coup d'arrêt à une délinquance qui veut s'enraciner, la Ville et l'État conviennent que la situation actuelle, face aux ambitions métropolitaines de

Clermont-Ferrand, requiert un renouvellement des engagements mutuels en matière de politique de sécurité et de tranquillité publique.

Enjeux & objectifs du CSI

Le Gouvernement a engagé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales intéressées afin d'enraciner une logique d'engagements réciproques au service d'objectifs définis en commun pour adresser les spécificités locales de la délinquance. Cette démarche prend la forme d'un Contrat de sécurité intégrée.

La ville de Clermont-Ferrand, tout en considérant les effets négatifs de la crise sanitaire sur le vivre ensemble, entend avec ce contrat de sécurité intégrée agir aux cotés de L'État, dans le respect des prérogatives de chacun, pour la prévention du bon ordre, en cherchant à associer les habitants, les usagers et les partenaires au développement d'une culture partagée de la tranquillité publique.

I. SÉCURITÉ INTÉRIEURE

L'État et la ville de Clermont-Ferrand s'engagent à approfondir l'étroit partenariat qui les lie en matière de sécurité afin de diversifier leur offre de réponse sur l'ensemble du continuum de sécurité, en centre ville comme dans les quartiers périphériques.

En matière d'ordre public, les parties reconnaissent deux priorités : la lutte contre les stupéfiants et la tranquillité publique dans le centre ville.

À ce titre, les deux parties s'engagent à :

- renforcer le lien police-population aux fins de prévention de la délinquance et améliorer la réponse apportée aux citoyens ;
- accroître les patrouilles pédestres mixtes pour assurer la tranquillité des citoyens, notamment en soirée ;
- amplifier le partenariat entre Police nationale – Police municipale pour accroître la complémentarité des périmètres missionnels de chaque entité sans substitution ;
- co-construire de manière concertée, y compris avec les bailleurs sociaux et les transporteurs publics, un plan de déploiement de la vidéo-protection à l'échelle des enjeux locaux ;
- soutenir les partenariats avec les bailleurs sociaux et les programmes de médiation sociale de voie publique pour un traitement des incivilités et de la délinquance, de la cage d'escalier au trottoir et dans les espaces verts comme les squares, parc...;
- promouvoir une approche métropolitaine des enjeux de délinquance, à commencer par la police environnementale et la sécurisation des zones d'activités économiques ;
- porter une attention particulière aux éventuelles difficultés que rencontreraient des agents affectés à Clermont-Ferrand dans leurs démarches d'installation et d'emménagement, dans le respect des compétences de chaque partie.

1.1 Engagements spécifiques de l'État

Les engagements spécifiques de l'État s'inscrivent dans le cadre de la police de sécurité du quotidien afin d'offrir une réponse adaptée aux caractéristiques de la délinquance de la Ville de Clermont-Ferrand ainsi que dans son aire métropolitaine.

À ce titre, l'État s'engage spécifiquement à

- augmenter les effectifs de la Police nationale dans le département, à commencer par la création à partir de 2021 de 6 nouveaux postes, et à remplacer tous les départs à la retraite (*engagement État 1.1 - indicateur de suivi : évolution des ETP par rapport à 2020*) ;
- sanctuariser le nombre de référents sociaux dans les commissariats et renforcer le nombre de psychologues dédiés à la Police Nationale (*engagement État 1.2 - indicateur de suivi : évolution des ETP par rapport à 2020*) ;
- proposer des actions visant à l'amélioration des relations Police/Population
- maintenir une haute qualité de service dans la réponse « Police secours » aux appels des habitants et organiser un rappel systématique, dans un délai raisonnable, des appels 17 non satisfaits, pour des motifs ne relevant pas d'atteintes aux personnes ou d'atteintes aux biens d'une certaine gravité (ex. tapage, petit différend, stationnement gênant...), en raison d'un manque de disponibilité des effectifs (*engagement État 1.3*) ;
- accroître la visibilité de la Police Nationale dans les rues de Clermont-Ferrand, à la faveur notamment des nouveaux véhicules sérigraphiés reçus dans le cadre du Plan de relance (*engagement État 1.4 - indicateurs de suivi : heures de patrouilles pédestres et VTT en zone police ; renouvellement du parc automobile*) ;
- mobiliser le FIPD pour accompagner le plan pluriannuel de déploiement de la ville de Clermont-Ferrand (*engagement État 1.5 - objectif : 250 000 euros sur la période*) ;
- maintenir un programme élevé de contrôles des unités de la police aux frontières (*engagement État 1.6*) ;
- poursuivre la lutte contre les rodéos urbains (*engagement État 1.7 - indicateurs de suivi : nombre de véhicules saisis ; nombre de véhicules détruits*) ;
- promouvoir le déploiement d'une réserve opérationnelle qui compte aujourd'hui 34 réservistes, dont 23 sous contrat ;
- amplifier le travail des délégués à la cohésion Police-Population ;
- poursuivre l'accueil de stagiaires/apprentis/services civiques au sein des services de police, notamment au travers du Plan 10 000 jeunes (*engagement État 1.8 - indicateur de suivi : nombre de stagiaires/apprentis accueillis chaque année*) ;

1.2 Engagements spécifiques de la ville de Clermont-Ferrand

La police municipale est un maillon indispensable et déterminant de la sécurité et de la tranquillité publique. En intervenant en amont pour la prévention du bon ordre, dans le dialogue et l'écoute, et en sanctionnant quand elle le juge nécessaire, la police municipale de Clermont-Ferrand est une police du quotidien et de la proximité.

La Ville entend poursuivre et amplifier ses engagements et son organisation administrative quant à l'emploi des policiers sur l'ensemble du territoire communal avec les ambitions suivantes :

- renforcer les effectifs de police municipale par le recrutement de 12 agents sur la période considérée, sans préjudice des moyens affectés aux brigades spécialisées (*engagement Ville 1.1 - indicateur de suivi : nombre d'ETP*)
- parallèlement, le Maire a décidé de doter toutes les patrouilles de police municipale d'un armement de type Pistolet à Impulsion Électrique (PIE) dès la signature du présent contrat (*engagement Ville 1.2 - indicateur de suivi : nombre de policiers municipaux formés et autorisés à la détention d'armes*) ;
- Participer aux cotés de la PN à apporter une réponse aux problématiques d'incivilités en hyper centre-ville, de nuisances et de délinquance de plus en plus tardives, et la tranquillité publique avec la création d'une brigade de soirée (*engagement Ville 1.3 - indicateur de suivi : nombre de patrouilles en soirée réalisées sur l'année*) ;
- poursuivre et amplifier la territorialité et les interventions de proximité sur tout le territoire communal par la création de brigades et d'unités dédiées (*engagement Ville 1.4*) ;
- créer les dynamiques partenariales en matière de police pour prévenir et lutter contre toutes les incivilités et les délinquances écologiques ; développer les bonnes pratiques et les innovations pour faire respecter la police de l'environnement et préserver la qualité et le cadre de vie de la métropole verte du cœur de la France (*engagement Ville 1.5*).

Par ailleurs, la ville entend développer au sein du Centre de Supervision Urbain (CSU), les outils, les technologies et l'expertise permettant d'appuyer les interventions des services de sécurité et d'urgence, les objectifs de cette évolution étant (*engagement Ville 1.5*) :

- l'apaisement sur les espaces publics,
- un outil d'aide à la justice,
- la lutte contre les conflits et les mauvais usages de l'espace public,
- la coordination des acteurs de la sécurité intérieure et civile en cas de crise.

En lien avec l'État, la Ville s'engage à proposer, à financer et à animer un processus de déploiement des caméras sur le territoire communal voire métropolitain qui soit concerté et partagé. Il répondra aux besoins, aux stratégies et à l'amélioration des interventions des services publics de sécurité et de prévention des risques (*engagement Ville 1.6- indicateur de suivi : Inscription des crédits de cofinancement au Plan Pluriannuel d'Investissements*) .

La Ville s'engage à identifier des dispositifs ou des lieux d'écoute et d'accueil de la tranquillité publique et à accompagner les porteurs de projets visant à agir pour la prévention de la délinquance (*engagement Ville 1.7*).

Elle propose d'intégrer, parmi les missions prioritaires de la brigade de soirée, l'accompagnement et l'écoute des femmes victimes de harcèlement de rue et à agir fortement pour la prévention des violences sexistes dans l'espace public.

II. JUSTICE

L'autorité judiciaire est un maillon essentiel pour la prévention et le traitement de la délinquance. À ce titre, la Ville apportera son concours aux programmes menés par l'autorité judiciaire. Afin de concrétiser ce partenariat, les parties engageront des discussions pour élaborer une convention Ville-Justice.

2.1 Engagements spécifiques de l'État

Dans le cadre du renforcement des moyens de l'autorité judiciaire, le tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand a bénéficié d'un renfort de ses effectifs en faveur d'une justice de proximité en matière pénale. Ainsi cinq agents supplémentaires ont été recrutés dont un chargé de mission placé auprès du procureur et ayant pour mission de développer les relations avec les élus dans le cadre de la politique de la ville et d'assurer la coordination des relations partenariales, ainsi qu'un chargé de mission chargé d'assister la présidente du Tribunal dans le pilotage de dossiers thématiques (accompagnement des victimes, création d'une chambre pénale de la famille, création d'un pôle civil unifié, restructuration du TPE).

Dans ce contexte, l'État s'engage, dans la mesure du possible, à :

- maintenir l'adéquation de la réponse pénale avec les évolutions de la délinquance, et notamment porter une réponse forte en matière de violences intrafamiliales ;
- maintenir la coopération renforcée du Parquet sur le traitement des violences intrafamiliales, s'agissant tant des victimes que des auteurs ;
- faire fructifier la démarche de proximité engagée par le Tribunal judiciaire de Clermont-Ferrand (*engagement Etat 2.1*) ;
- organiser des groupes locaux de traitement de la délinquance tournants afin de mailler en permanence le territoire (*engagement Etat 2.2 - indicateur de suivi : un GLTD opérationnel par an*).

2.2 Engagements spécifiques de la ville de Clermont-Ferrand

Pour sa part, la Ville s'engage, dans la mesure du possible, à :

- développer le nombre d'offres de travaux d'intérêt général (TIG) et de travaux non rémunérés (TNR). Elle proposera ainsi de participer aux actions d'information permettant une meilleure connaissance de ces dispositifs au sein de ses services (*engagement Ville 2.1 - indicateur de suivi : nombre d'offres TIG et TNR*) ;
- lancer une réflexion avec le Parquet sur la mise en place de permanences du délégué du Procureur de la République sur certains sites municipaux (*engagement Ville 2.2 - indicateur de suivi : nombre de sites couverts*) ;
- poursuivre son soutien à la Maison de Justice et du Droit.

III. PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La prévention de la délinquance est un enjeu central du Contrat de sécurité intégrée entre l'État et la ville de Clermont-Ferrand, qui approfondiront la mobilisation de toutes les parties prenantes afin de traiter cette question dans toutes ses dimensions.

3.1 Engagements spécifiques de l'État

A ce titre, l'État s'engage à

- renforcer les moyens du Centre Loisirs Jeunesse de Clermont-Ferrand (- indicateur de suivi : porter à 3 ETP les ressources humaines mises à la disposition du Centre) et les relations partenariales avec la politique jeunesse de la Ville de Clermont-Ferrand ;
- renforcer la connaissance des phénomènes de délinquance, en commençant par le territoire communal de Clermont-Ferrand et en lien avec la ville de Clermont-Ferrand, via un partenariat renouvelé avec l'Observatoire urbain et social de la métropole (*engagement État 3.2 - indicateur de suivi : signature d'un protocole de collaboration État-NOUS*) ;
- maintenir, en termes relatifs, les financements « Politique de la Ville » en faveur des publics précaires (*engagement État 3.3 - indicateur de suivi : % de mobilisation des enveloppes budgétaires en faveur de Clermont-Ferrand*) ;
- poursuivre la coopération entre les services de L'État, la Ville et la Métropole sur les prochaines opérations NPNRU afin d'appréhender les éventuels impacts en termes d'ordre public et plus largement sur les espaces publics sensibles. (*engagement État 3.4*).

3.2 Engagements spécifiques de la ville de Clermont-Ferrand

Pour sa part, la Ville s'engage à :

- porter l'idée d'un conseil métropolitain de prévention de la délinquance afin d'avoir une analyse et une prise en compte globale de la délinquance au niveau du périmètre le plus pertinent (*engagement Ville 3.1*) ;
- animer la relation entre les différents acteurs impliqués dans la vie nocturne du centre ville et porter une ambition forte en matière de médiation (*engagement Ville 3.2 - indicateur de suivi : nombre de réunions de suivi de la Charte de la vie nocturne*) ;
- lancer une réflexion notamment avec les services de L'État sur la question de l'errance, en particulier en centre ville (*engagement Ville 3.3 - indicateur de suivi : établissement d'une feuille de route dédiée*).

IV. MINEURS ET ÉDUCATION

L'analyse des données statistiques de la délinquance montre l'augmentation du nombre de faits constatés commis par des jeunes (< 14 ans) voire très jeunes (< 12 ans) mineurs. Cette tendance est alimentée par deux facteurs, parfois cumulatifs : d'une part, la banalisation de la violence chez certains jeunes et, de l'autre, l'instrumentalisation des mineurs par certains réseaux organisés de délinquants. Dans les deux cas, ce phénomène s'accompagne d'une absence parfois forte de l'autorité parentale. Eu égard à la qualité de mineurs des mis en cause, cette délinquance doit appeler un traitement approprié et spécifique.

Par ailleurs, ce phénomène ne peut s'appréhender qu'en lien avec les défis qu'il pose à l'Éducation nationale, en termes de prévention et de protection.

4.1 Engagements spécifiques de l'État

Pour répondre à ces défis, l'État s'engage à :

- accompagner la montée en puissance du Service National Universel (SNU) ;
- approfondir le partenariat État-Mairie sur l'accompagnement de la parentalité ;
- agir de manière renforcée sur le décrochage scolaire ;
- améliorer le traitement des agressions et actes violents au sein et aux abords des établissements scolaires (*engagement État 4.1 - indicateur de suivi : signature d'une convention inter-services Éducation Nationale*) via :
 - le développement des établissements de service (PIA3)
 - le déploiement des mesures de responsabilisation
- renforcer l'offre de formation sur les dangers d'Internet et le cyber-harcèlement (*engagement État 4.2 - indicateur de suivi : nombre de formations organisées sur le territoire municipal*) ;
- renforcer son suivi des mineurs non accompagnés, avec les collectivités compétentes, afin d'améliorer la détection de la fraude et le traitement du passage à la majorité.

4.2 Engagements spécifiques de la ville de Clermont-Ferrand

Pour sa part, la Ville s'engage à :

- poursuivre le travail partenarial au sein du Groupe de suivi nominatif CISPD/CLSPD (*engagement Ville 4.1 - indicateur de suivi : taux de réalisation du plan de travail du groupe*) ;
- réunir un Conseil des droits et devoirs des familles dès que les faits le nécessitent (*engagement Ville 4.2*) ;
- mettre en place la Cité éducative à la Gauthière/ Les Vergnes ;
- développer les actions de sensibilisation à la citoyenneté (jeu de la citoyenneté) et en matière de sécurité routière ;
- poursuivre conjointement avec les services de l'Éducation Nationale le contrôle de l'obligation scolaire pour les enfants de 3 à 16 ans dans la commune.

V. LUTTE CONTRE LA RADICALISATION ET LE SÉPARATISME

Clermont-Ferrand n'échappe ni au mouvement de séparatisme observé au sein d'une frange marginale de la population ni aux situations de radicalisation. Dans ce contexte, les deux parties s'engagent à

- s'informer mutuellement des signaux faibles permettant de détecter précocement des situations problématiques afin que les services compétents puissent les traiter ;
- renforcer leur coopération opérationnelle à l'occasion, notamment, des travaux de la cellule de lutte contre l'islamisme et la radicalisation ;
- développer les formations à la citoyenneté et aux valeurs de la République, notamment le principe de laïcité.

VI. TRANSPORTS

Utilisés chaque jour par des milliers de Clermontois, les transports publics sont un enjeu prioritaire de sécurité.

Ainsi, les deux parties s'engagent à renforcer leur coopération en matière de sécurisation des transports (opération commune de contrôle, présence,...) qui devra nécessairement, à terme, se concevoir avec les autorités organisatrices de la mobilité, dont la Métropole.

Par ailleurs, l'État s'engage à :

- faciliter l'équipement des agents de contrôle T2C ;
- développer la formation des agents de la T2C sur la prévention de la radicalisation.

VII. DISPOSITIONS FINALES

Les parties s'engagent à exécuter de bonne foi les dispositions prévues dans le présent accord. A ce titre, chacun alerte sans attendre l'autre si des difficultés venaient à survenir dans l'exécution de l'un des engagements sus-mentionnés.

Le suivi opérationnel du CSI

Le suivi du présent Contrat s'effectuera de manière tripartite par le Préfet, le Maire de Clermont-Ferrand et le Procureur de la République. Il s'organisera en privilégiant les instances existantes.

Un comité technique composé des représentants désignés du Préfet, de la ville de Clermont-Ferrand et du Procureur de la République assure le suivi et la mise en œuvre de ce contrat de façon régulière et se réunissent autant que de besoin.

L'évaluation du CSI

Un bilan annuel de la mise en œuvre du Contrat de sécurité intégrée sera établi par la Ville de Clermont-Ferrand et la Préfecture du Puy-de-Dôme, et donnera lieu à une restitution en session plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Clermont-Ferrand.

La durée du CSI

La présente convention est signée sur la période 2021-2026.

Fait à Clermont-Ferrand, le..... juillet 2021,

SIGNATURE MAIRIE

SIGNATURE ÉTAT